

Monsieur Jan VERHOEYE
Président Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant sg@ibr-ire.be	Notre référence AVB/CDH/RF	Votre référence	Date 30/09/2022
---	-------------------------------	-----------------	--------------------

Cher Monsieur le Président,

Concerne : Projet d'avis « Traitement comptable de l'apport de branche d'activité ou d'universalité de biens entre sociétés »

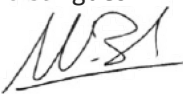
A la demande du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), la Commission des questions comptables a examiné votre projet d'avis « Traitement comptable de l'apport de branche d'activité ou d'universalité de biens entre sociétés ».

Nous vous prions de trouver, ci-après, les remarques que l'IRE souhaite porter à votre attention.

La Commission des questions comptables estime que l'avis devrait reprendre, à des fins didactiques, quelques exemples supplémentaires intégrant des aspects plus complexes, dans lesquels, par exemple, des amortissements auraient déjà été comptabilisés. Cette remarque vaut de manière générale pour tous les avis.

En ce qui concerne la version en néerlandais du projet d'avis, il manque les numéros de page. De plus, à la page 2, au premier alinéa de la section B.1. le terme « als » doit être remplacé par « indien » puisqu'il s'agit d'une condition : « [...] – **indien** bij alle andere ingebrachte bestanddelen de fiscale waarde overeenstemt met hun boekwaarde – [...] ».

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Alexis Van Bavel

Président de la Commission des questions comptables de l'IRE